



Reprise de magasin, travaux et indemnisation

Par **lilirom**, le **23/08/2012** à **18:04**

Bonjour,
Le magasin où je travaille depuis 4 ans va être vendu. Le futur repreneur garde tous les employés mais va fermer le magasin pour travaux pendant environ 1 mois. De ce fait nous ne pourrions pas travailler pendant 1 mois et il ne pourra pas nous proposer de travailler ailleurs.
Ces travaux sont prévus dans 3 semaines. Pourra-t-il nous imposer de poser nos cp restants juste avant les travaux. (sachant que de toute façon ils ne couvriront pas ce mois de fermeture)
Merci de votre réponse

Par **DSO**, le **23/08/2012** à **20:32**

Bonjour,
Il faut demander à bénéficier du chômage partiel pour le temps non couvert par les congés payés restants.
Cordialement,
DSO